

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09/12/2022

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Sury-ès-Bois dûment convoqué

S'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RIMBAULT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 1er décembre 2022

Présents : MM. RIMBAULT Jean-Claude, TURPIN Olivier, LASNE Vivien

Mmes ANTZ Laurence, GOURDET Catherine, GRAVELET Odette

Absente : Mme BERTHELOT Aude

Secrétaire de séance : Mme ANTZ Laurence.

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 09 décembre 2022 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

Projet « Centrale photovoltaïque au sol » :

M. Le Maire expose au conseil Municipal qu'afin de poursuivre les efforts entrepris en matière de développement durable et de contribuer à la valorisation de son patrimoine, la Commune a étudié la possibilité de mettre à disposition son domaine privé pour permettre l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques au sol.

Le terrain de l'ancienne décharge communale des « Assents » a été identifié comme terrain potentiel à accueillir une centrale photovoltaïque au sol.

Après avoir reçu plusieurs manifestations d'intérêt spontanées, un travail approfondi a été réalisé avec la société « Générale du Solaire », acteur national de la production d'électricité d'origine renouvelable en France.

Aussi, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de conclure une promesse unilatérale de vente sous conditions suspensives à l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur l'ancienne décharge municipale de la commune.

Après échanges, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur ce projet et autorise M. le Maire à signer tout document ou pièces afférentes avec « La Générale du Solaire ».

Finances - Budget :

- Autorisation de paiement des dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement (Budgets Commune et Assainissement) avant vote du budget 2023 dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2022.

- Décision modificative au budget :

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget communal la DM de fonctionnement ci-après :

- Recettes – Article 6419 – Chapitre 2013 : 4 111,92 €
- Dépenses – Article 6451 – Chapitre 012 : 4 111,92 €

Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif – Année 2021 :

M. le Maire présente le rapport de l'exercice 2021 vérifié sans anomalie par les services de l'Observatoire National des services de l'eau et de l'assainissement.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

Recensement :

Le recensement de la population communale aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Le Conseil Municipal fixe les rémunérations de l'agent recenseur et du coordonnateur communal.

Correspondant « Défense » :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la nomination de Mme Laurence ANTZ, 1^{ère} Maire-Adjointe en tant que correspondant « Défense » suite au décès de M. PASCAL Daniel, Conseiller municipal.

Nomination « Délégué SDE18 » :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la nomination de Mme Laurence ANTZ, 1^{ère} Maire-Adjointe en tant que délégué titulaire du SDE18 suite au décès de M. PASCAL Daniel, conseiller municipal.

Dates à retenir :

Marché de Noël : Dimanche 18 décembre – Organisation Comité des Fêtes

Vœux du Maire : Samedi 07 janvier 2032 – 15h30 – Salle des Fêtes